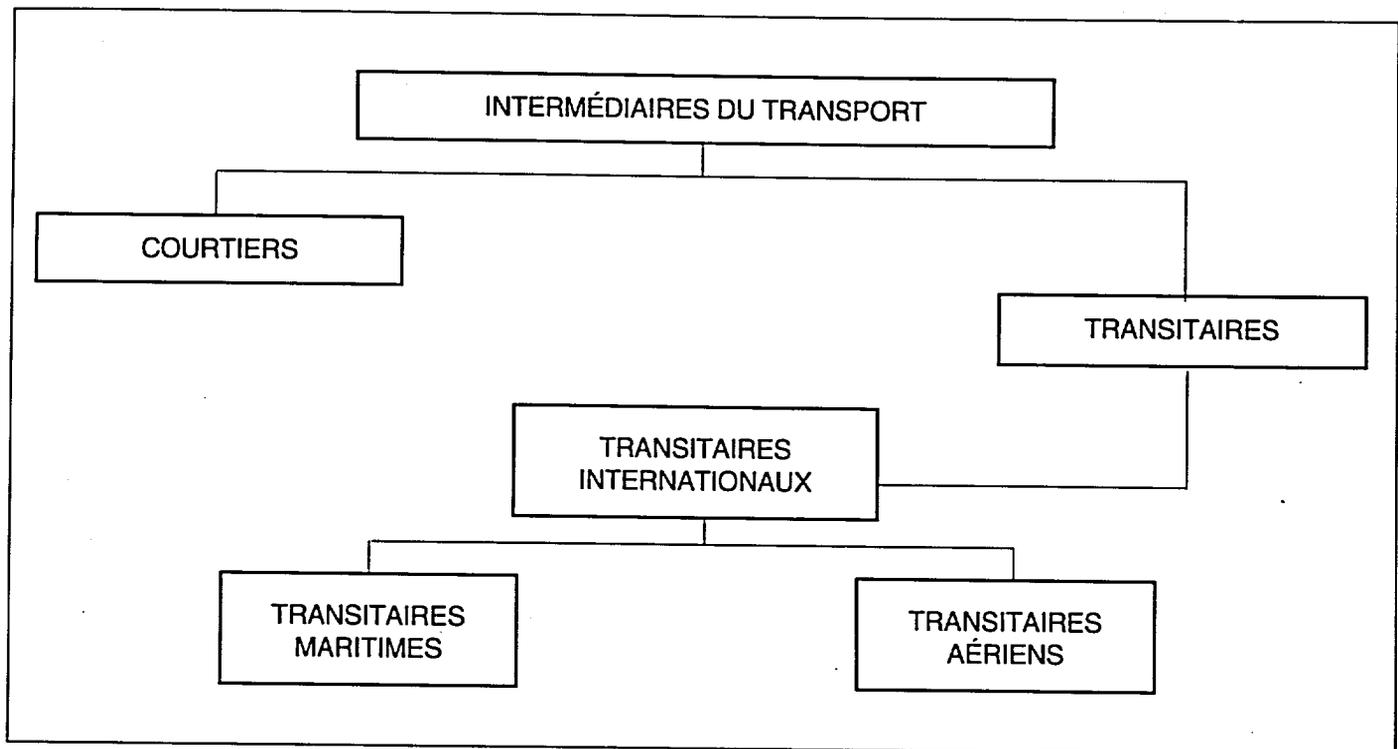


Figure 5 : Les différents intermédiaires du transport



L'établissement d'un contrat présente de nombreux avantages. L'expéditeur peut exercer une meilleure surveillance de son fournisseur. Les résultats sont mieux prévisibles et les tarifs demeurent invariables. L'expéditeur peut obtenir des garanties quant à la qualité des services et de cette manière se gagner, au moyen du transport, une avance sur ses concurrents.

Lorsque vous négocierez un contrat de transport, assurez-vous d'avoir traité de tous les aspects suivants :

- tarifs;
- points d'origine et de destination à desservir;
- marchandises à transporter;
- documents de transport et autres formulaires nécessaires à l'expédition et à l'exportation des marchandises;
- assurance de la responsabilité civile en cas de dommages corporels ou matériels et de perte ou d'endommagement de la cargaison;
- indemnisation de l'expéditeur par le transporteur en cas de poursuite entamée par un tiers contre l'expéditeur au titre de dommages attribuables au transporteur (contrats de transport par camion seulement);
- cas de force majeure (disposition qui prévoit l'annulation du contrat en cas de perte ou dommage dû à un événement fortuit, une guerre ou une grève);
- volume minimal garanti;
- attestation de l'indépendance de la société de transport;
- indemnisation des travailleurs accidentés;
- échéancier de paiement;
- garantie de confidentialité du contrat;
- cession du contrat (clause précisant que les privilèges prévus par le contrat ne peuvent être cédés à un tiers);
- clause de résiliation;